

Lyon, le 12 mars 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Protection des espaces naturels et agricoles périurbains : la Métropole de Lyon vote un programme 2024- 2028 plus ambitieux

A l'occasion de son conseil métropolitain du 11 mars, la collectivité vient de voter à l'unanimité son programme d'actions dédié à la préservation des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) pour la période 2024-2028. Ce nouveau programme, aux enjeux essentiels pour le maintien et le développement d'activités agricoles sur le territoire, comporte des objectifs ambitieux, en cohérence avec le contexte agricole national et les besoins identifiés par les acteurs locaux.

« Je suis fier de porter ce nouveau programme qui va permettre de protéger le premier outil des agricultrices et agriculteurs de notre territoire : leurs terres ! Dans ce contexte de crise nationale, la Métropole de Lyon se doit de mettre en place toutes les conditions nécessaires au développement et à l'installation d'activités agricoles vertueuses et rémunératrices. En sanctuarisant de nouvelles terres ad vitam aeternam, nous donnons une opportunité aux producteurs de se développer dans des conditions sereines et pérennes. » Jérémy Camus, vice-président délégué à l'Agriculture, l'Alimentation et la Résilience du territoire.

Appuyé sur le bilan des appels à projets soutenus lors du précédent programme et d'un diagnostic de territoire, ce plan PENAP 2024-2028 a été redéfini en prenant en compte les enjeux et objectifs prioritaires avec les besoins du territoire. Ce nouveau programme poursuit et diversifie les actions engagées afin d'étendre les périmètres naturels et agricoles sanctuarisés qui représentent actuellement 9 866 hectares.



Crédit : Laurence Danière- Métropole de Lyon

Ce sont ainsi près de 1 350 hectares supplémentaires qui sont soumis à enquête publique à Quincieux en 2024 tandis que la protection de plus de 750 hectares sur la plaine du Biézin est en cours de discussion.

Ce programme va permettre de :

- Soutenir financièrement des projets agricoles répondant aux orientations du programme, en complémentarité et articulation avec les dispositifs régionaux ou métropolitains déjà existants. Les taux d'aides pourront aller jusqu'à 80% de prise en charge du projet.
- Animer localement dans les territoires PENAP et impulser des actions collectives imaginées en lien avec les enjeux spécifiques du territoire.

Contact presse - Métropole de Lyon :



- Lancer des appels à projets thématiques, réguliers ou ponctuels pour susciter des projets répondant à des problématiques spécifiques telles que la communication entre les riverains et les agriculteurs. Le premier appel à projets sera lancé à l'automne 2024.

Une centaine de projets soutenus en 2019-2023 pour plus d'1.8 million d'euros de subventions

Le programme PENAP 2019-2023 poursuivait de nombreux objectifs, notamment pérenniser le foncier dédié aux activités agricoles, renforcer l'ancrage territorial d'une agriculture rémunératrice, encourager le renouvellement des exploitations et renforcer le lien entre la ville et la campagne, les citadins et les agriculteurs.

Ce précédent programme a connu une belle réussite puisqu'il a permis la réalisation de huit appels à projets portant sur l'ensemble de ces orientations et sur six secteurs PENAP du territoire : Val d'Ozon et Balmes Viennoises, Plaine de l'est Lyonnais, Franc Lyonnais, Monts-d'Or, Vallons de l'Ouest et Plateaux du Sud-Ouest).

Au total, la Métropole a attribué plus de 1,8 million d'euros de subventions d'investissement pour une centaine de projets bénéficiant à une soixantaine de porteurs de projets, dont 37 exploitations agricoles, 12 collectivités et neuf associations ou autres acteurs locaux.

Parmi les projets individuels ou collectifs exemplaires soutenus par la Métropole de Lyon et aux résultats probants (impacts sur le chiffre d'affaires ou création d'emplois au sein des exploitations), il faut retenir :

- La création d'un atelier de transformation de fruits en jus sur une exploitation arboricole à Irigny. Cette aide a permis la pérennisation de la reprise d'exploitation par les deux associés et l'embauche d'un troisième ETP sur l'exploitation, générant ainsi une amélioration des conditions de travail. Ce soutien a également permis d'augmenter la valeur ajoutée des produits et le lien avec les habitants et les consommateurs.
- L'aménagement de la Morelle par le Syndicat Mixte Plaine Monts-d'Or permettant de viabiliser l'installation de trois agriculteurs et leur famille.
- La remise en culture de terrains en friches à Charly, Curis au Mont-d'Or et La Tour de Salvagny permettant de consolider l'installation d'un éleveur de chèvres, d'une productrice de petits fruits. L'installation en maraichage à Charly, par la mise à disposition de foncier auparavant en friche est également en projet.
- La construction d'un bâtiment collectif de séchage en grange de légumineuses pour la CUMA de Pollionnay générant l'autonomie fourragère des 11 exploitations d'élevage concernées, l'augmentation des prairies, la réduction des charges sur les exploitations et la diminution des achats de concentrés alimentaires et de tourteaux de soja.
- **L'installation de plusieurs agriculteurs et agricultrices** dans les Monts d'Or et Plateaux du sud-Ouest.



- L'acquisition de la ferme des Seignes à Saint-Didier au Mont d'Or par la commune et le SMPMO pour y installer l'association Terre de Milpa, chantier d'insertion par le maraichage agroécologique
- L'expérimentation d'écopâturages de moutons d'éleveurs des Monts du Lyonnais sur les intercultures de céréaliers du plateau des Grandes Terres à Corbas, Vénissieux et Feyzin.

Carte de l'ensemble des projets PENAP soutenus pendant le plan 2019-2023 :

